

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## Catégorie de part "I" - BNP PARIBAS ABS EUROPE AAA (FR0011555135)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de gestion :** De classification «Obligations et autres titres de créance internationaux» le FCP est géré activement et a pour objectif d'atteindre, sur un horizon d'investissement minimum de 12 mois, un rendement supérieur à celui d'un portefeuille indexé sur l'indice EURIBOR 3 mois (coupons réinvestis).

#### Caractéristiques essentielles du FCP :

Le processus d'investissement comprend quatre phases : allocation stratégique, prise en compte des contraintes d'Investissement, construction du portefeuille et contrôle des risques.

Le FCP investit notamment mais pas exclusivement en valeurs à revenu fixe dont dans des instruments de titrisations tels que des Mortgage Backed Securities (MBS), des Asset Backed Securities (ABS), des Collateralised Debt Obligations (CDO), libellés en devise des pays membres de l'OCDE. Le gérant ne s'impose aucune restriction géographique en ce qui concerne le pays d'émission des instruments dans lesquels le FCP pourra investir. Cependant, concernant l'exposition géographique des actifs sous-jacents des véhicules de titrisation, le FCP ne pourra investir que dans la limite de 30% de l'actif net cumulé dans des titres adossés à des créances émises dans les pays suivants Espagne, Grèce, Portugal, Irlande, Italie (limite de 10% par pays) et dans la limite de 20% de l'actif net dans des titres adossés à des créances immobilières issues des Pays-Bas. En matière d'exposition dite sectorielle, le FCP pourra détenir une exposition au marché des CLO (Collateralised Loan Obligations) dans la limite globale de 40% maximum, dont 30% maximum sur le marché des CLO dits « Européens » (CLO investis principalement sur le continent Européen) et 10% maximum sur le marché des CLO dit « US » (CLO investis principalement sur le continent nord-Américain). Enfin, en ce qui concerne les autres secteurs ou pays d'émission des créances sous-jacentes, l'allocation sera limitée à 30% de l'actif net du FCP. Le FCP pourra détenir exclusivement des titres bénéficiant, à la date de leur acquisition, d'au moins une notation égale à AAA (Standard&Poor's Fitch, DBRS) ou Aaa Moody's, ou de qualité de crédit jugée équivalente par le gérant. De plus, ces titres ne pourront être conservés qu'à condition de bénéficier au dernier jour ouvré de chaque trimestre d'au moins une notation supérieure ou égale à AA- (S&P, Fitch) ou AA (low) (DBRS) ou à Aa3 (Moody's) ou de qualité de crédit jugée équivalente par le gérant. La dette privée peut représenter jusqu'à 100% de l'actif net hors investissement en OPC monétaire/monétaire court terme. Lorsque le FCP dispose de liquidités, il pourra investir dans les instruments suivants, dès lors que ceux-ci sont émis par des entités de l'OCDE, libellés en euros et de maturité égale ou inférieure à un an : titres de créances négociables, titres d'Etats, obligations foncières, Euro Commercial Paper, Asset Backed Commercial Papers (ABCP), OPC monétaires. Le gérant peut utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré en couverture ou en exposition. Du fait de l'utilisation des instruments financiers à terme, le FCP pourra présenter une exposition globale (hors OPCVM monétaires) jusqu'à 100% de l'actif net. La sensibilité globale du FCP au spread de crédit est comprise entre 0 et 3 ans.

La fourchette de sensibilité du FCP à une variation des taux d'intérêt est comprise entre -1 à +2.

Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts quotidiennement jusqu'à 13h (heure de Paris), exécutés sur la base de la valeur liquidative du premier jour ouvré suivant et réglés ou livrés dans les 2 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative, sauf application du préavis incitatif.

Affectation des sommes distribuables : capitalisation et/ou distribution pour le résultat net et capitalisation pour les plus-values nettes réalisées Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

**Autres informations :** Le FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 1 an.

### Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement principal en obligations justifie la catégorie de risque. La valeur de ce type d'investissement peut être affectée par les fluctuations de taux d'intérêt. L'investissement dans des stratégies de risque de crédit présente de surcroît un risque supérieur.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- **Risque de liquidité :** Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.



## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
<b>Frais d'entrée</b>	Non acquis à l'OPC :5,00%
<b>Frais de sortie</b>	Non acquis à l'OPC :5,00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
<b>Frais courants</b>	0,23% <sup>(*)</sup>
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
<b>Commission de performance</b>	Néant

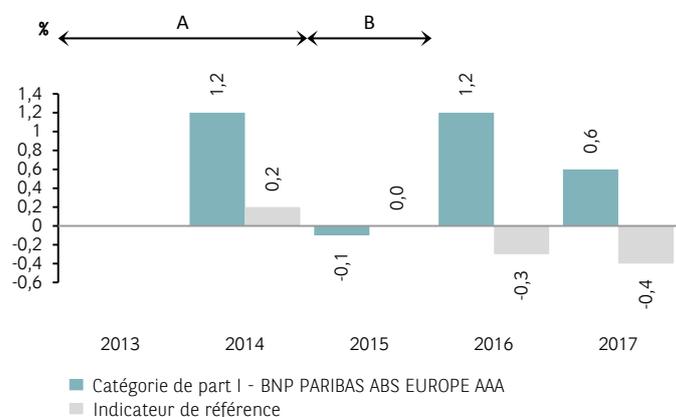
Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(\*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en décembre 2017. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de performance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible à cette adresse : [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 2 septembre 2013 ;
- La part a été créée le 2 septembre 2013 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.

A: De la création au 18/12/2014, le FCP était un fonds professionnel spécialisé.

B: Le 19/12/2014, le FCP a été transformé en OPCVM. Ce changement n'ayant pas d'incidence, les performances affichées reprennent l'historique des performances et des frais du FCP depuis sa création.

## Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à cette adresse: [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31 janvier 2018.